

**DÉCISION N° 2/2022**

**Objet : Mise à disposition d'un bureau du Pôle Économique, 1 avenue de la Liberté – 67600 SÉLESTAT de l'Association « ADIE »**

Depuis sa création en 1989, l'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise, en particulier les demandeurs d'emploi et les allocataires des minima sociaux, dont les besoins en financement ne sont pas couverts par les banques. L'Adie permet ainsi de créer ou développer une entreprise.

Madame Angèle MIGNONAC, Directrice Régionale du Grand Est Bourgogne Franche-Comté de cette association, a émis le souhait de disposer d'un bureau les lundis, en vue d'y assurer les permanences de l'Adie.

Il est proposé de mettre à la disposition de l'association, un bureau situé dans le bâtiment communal « Espace Martel Catala » sis 1 avenue de la Liberté à Sélestat.

La convention prendra effet le 4 avril 2022 et prendra fin le 31 décembre 2022.

Le prix de location est fixé à 45 euros par jour, selon décision n°69/16 du 14/12/2016 portant fixation du prix de location des salles de réunions de l'Espace Martel Catala.

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT,**

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

**DÉCIDE** de mettre à la disposition de l'association «ADIE», un bureau dans le bâtiment communal « Espace Martel Catala » sis 1 avenue de la Liberté à Sélestat, les lundis durant la période du 4 avril au 31 décembre 2022, en vue d'y assurer ses permanences.

**FIXE** le loyer à 45 euros par jour,

**CHARGE** Monsieur Charles SITZENSTUHL Adjoint au Maire, de signer la convention.

Dom/FaH

Fait à Sélestat, le 09 MARS 2022

LE MAIRE,



**Marcel BAUER**